

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdos régionaux de Lanaudière

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(section sud-ouest du secteur nord)

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE PRÉCISE L'HORAIRE DE SES SÉANCES THÉMATIQUES
ET LES MODALITÉS DE PARTICIPATION.**

Québec, le 23 septembre – La [commission d'enquête](#) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Marie-Hélène Gauthier présidente, et de M. Jean Hébert, commissaire, annonce la première partie de l'audience publique sur [le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie \(section sud-ouest du secteur nord\)](#).

Cette première partie aura lieu à compter du lundi 28 septembre 2020 à 19h. Les séances se tiendront au Impéria hôtel et suites de Terrebonne, 2935, boulevard de la Pinière à Terrebonne. Elles se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

HORAIRE DES SÉANCES THÉMATIQUES

La commission remercie les personnes qui ont répondu à la consultation en ligne qui a eu lieu du 2 au 14 septembre 2020. À partir de son analyse et des résultats de cette consultation, la commission a déterminé les séances thématiques suivantes :

	À compter de 13h30	À compter de 19h
Le lundi 28 septembre 2020	-	La justification des besoins d'enfouissement du projet
Le mardi 29 septembre 2020	Les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques en lien avec le projet Les effets sur la santé (la qualité de l'air et de l'eau)	La gestion et l'exploitation du projet (odeurs, bruit émis, circulation, etc.) L'intégration du projet dans son milieu d'insertion et la fermeture du site

La liste des thèmes est non-exclusive et établie de façon à assigner les bonnes ressources au bon moment pour répondre du mieux possible aux questions du public et de la commission. D'autres sujets pourront toutefois être abordés selon les questions des participants.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions de la commission et des participants, la première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects.



TROIS OPTIONS POUR POSER VOS QUESTIONS

Vous pouvez dès maintenant soumettre vos questions par écrit à la commission avec le [formulaire électronique](#) prévu à cette fin **jusqu'au 30 septembre 2020**. La commission les examinera et pourra les poser à l'initiateur et aux personnes-ressources.

Il sera également possible de s'inscrire au registre pour poser vos questions directement à la commission au moment des séances publiques. Un registre sera disponible sur place pour ceux qui souhaitent poser leurs questions en salle. Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19, un nombre restreint de personnes pourront avoir accès à la salle. Le BAPE privilégiera ainsi l'accès aux personnes qui ont des interrogations sur le projet. Le port du couvre-visage sera obligatoire et les mesures de distanciation en vigueur devront être respectées.

Nous vous invitons d'ailleurs à suivre les séances publiques à distance puisqu'elles seront entièrement webdiffusées en direct et disponible en différé par la suite. Vous pourrez même poser vos questions directement à la commission au moment des séances publiques par vidéoconférence ou par téléphone. Vous devrez, pour ce faire, vous inscrire par le biais d'un formulaire qui sera disponible le 28 septembre prochain à compter de 19 h dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Pour les journalistes qui sont intéressés à assister aux séances directement sur place, notez qu'il faudra préalablement s'inscrire par courrier électronique à let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca. Le port du masque est obligatoire, selon les mesures en vigueur.

2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie, qui débutera dans la semaine du 2 novembre, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Le lieu où se tiendra cette deuxième partie sera annoncé ultérieurement par communiqué et dans le site Web du BAPE.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le **27 janvier 2021**, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

L'ensemble du dossier est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui s'ajouteront au cours de l'audience publique seront disponibles dans le site Web du BAPE. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Sophie-Anne Tremblay en composant le 581 925-0689 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca.

LE BAPE DONNE L'HEURE JUSTE!



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.

– 30 –

Source : Sophie-Anne Tremblay
Conseillère en communication
581 925-0689 ou 1 800 463-4732
let-lachenaie@bape.gouv.qc.ca